

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Réseau d'Entreprises de Service A la Personne RESAP56 dénonce la hausse de TVA proposée par le gouvernement et condamne la « double peine » infligée à leur compétitivité.

Dans sa conférence de presse sur le retour à l'équilibre des finances publiques, le Premier Ministre a dévoilé son deuxième plan d'austérité en moins de trois mois. Les nouvelles mesures de rigueur doivent permettre à la France de respecter ses engagements financiers internationaux et de conserver son « triple A ».

Réduire les déficits publics apparaît plus que nécessaire. La diminution des dépenses de l'Etat - et des collectivités locales - doit donc impérativement se poursuivre, en évitant toutefois de porter préjudice à la croissance et à l'emploi.

Pour autant, le RESAP56 déplore le caractère répétitif de ces plans successifs qui entretiennent un climat d'incertitude alors que les TPE - PME ont, au contraire, besoin de visibilité, de stabilité législative, réglementaire ... et fiscale.

En ce sens, l'augmentation du taux réduit de TVA de 5,5% à 7% impactera négativement le pouvoir d'achat des bénéficiaires de ces services et diminuera le volume d'activité ou favorisera le premier employeur du secteur : le travail dissimulé.

En outre, seules les entreprises prestataires de services à la personne verront ainsi leur compétitivité entravée. En effet, les associations, les Centres Communaux d'Action Sociale et les particuliers-employeurs ne payent pas de TVA et les entreprises verront ainsi augmenter les leviers de distorsion de concurrence, tant de fois décriés.

Même si les équipements et services à destination des personnes handicapées semblent exclus de cette mesure qui sera inscrite dans le projet de loi de finances rectificative de fin d'année pour s'appliquer dès le 1er janvier 2012, la mise en œuvre reste à préciser ; de même que pour « **la réduction accélérée des niches fiscales** qui devrait permettre de rapporter 2,6 milliards d'euros d'économies ». Encore des difficultés en perspective pour le secteur des SAP ?

Cette mesure discriminatoire vis-à-vis des entreprises prestataires de SAP succède à la suppression en janvier dernier de l'exonération de cotisations patronales génératrice d'un ralentissement sensible des recrutements et de la destruction de plusieurs milliers d'emplois dans le secteur en 2011.

Cette hausse sélective de TVA impactera les tarifs pratiqués par les entreprises, dans un secteur caractérisé par les faibles marges et les difficultés de financement mises en exergue par des dépôts de bilans de plusieurs structures ; dans une période où l'élasticité au prix est faible et alors qu'une hausse

du SMIC de 2% est attendue depuis quelques mois, après celle de 1,6% déjà intervenue en janvier dernier.

Cette TVA majorée s'inscrit en faux au regard des efforts de structuration et de qualité engagés avec les pouvoirs publics depuis 2006, alors même que professionnalisation des intervenants et certifications des entreprises sont en progression sensible.

Le nombre d'organismes prestataires a également considérablement augmenté, les entreprises agréées passant d'un peu moins de 600 en 2004 à plus de 15 000 en 2010. En croissance soutenue au cours des années 2000, le secteur « pèse » actuellement plus de 1,1% du PIB.

Ce secteur a été parmi les rares porteurs de croissance et créateurs d'emplois depuis plusieurs années et singulièrement pendant la crise. Les aides sont indispensables pour maintenir le pouvoir d'achats des ménages consommateurs, développer l'emploi local de faible qualification et soutenir la professionnalisation.

Le maintien du cadre financier, fiscal et social est la condition sine qua non pour continuer à créer des emplois non délocalisables et à lutter efficacement contre le travail dissimulé.

En savoir plus sur RESAP56

Le Réseau des Entreprises de Services A la Personne du Morbihan, RESAP56, est une association regroupant 15 entreprises de services à la personne exerçant sur le département du 56.

Les objectifs de ce réseau sont :

- de promouvoir les services à la personne (SAP) sur leur territoire
- de défendre les intérêts communs des entreprises et les représenter auprès des tiers (administrations, collectivités...)
- développer la qualité des services à la personne proposés à leurs clients
- favoriser l'intermédiation entre les besoins des particuliers et l'offre des prestataires de services
- mutualiser les moyens et les services entre les membres
- organiser des échanges, des réflexions et élaborer des propositions concernant tous les domaines se rapportant aux SAP

Contact presse : Patrice LE RAY – Président – Tél : 06 30 68 07 54 – clubsap56@gmail.com